

**Province de Québec**  
**MRC de La Mitis**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

Séance d'ajournement des membres du conseil tenue au lieu habituel des séances, le lundi 8 août 2011 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu et Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le conseiller Ovila Soucy est absent. Le directeur général et secrétaire-trésorier Jean Robidoux est également présent.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance d'ajournement
2. Financement municipal
3. Période de questions
4. Fermeture de la séance

**1. Ouverture de la séance d'ajournement**

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance d'ajournement.

**2. Financement municipal**

2011-08-244

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Luce accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi pour son emprunt du 15 août 2011 au montant de 326 100 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros R-2004-53, R-2005-59, R-2006-71 et R-2010-136 au pair échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

26 900 \$	2,840%	15 août 2012
27 800 \$	2,840%	15 août 2013
29 300 \$	2,840%	15 août 2014
30 600 \$	2,840%	15 août 2015
211 500 \$	2,840%	15 août 2016

Que les billets, capital, intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2011-08-245

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard à chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Luce souhaite emprunter par billet un montant total de 326 100 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE</b>
R-2004-53	66 300 \$
R-2005-59	64 100 \$
R-2006-71	137 865 \$
R-2010-136	57 835 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billets au montant de 326 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros R-2004-53, R-2005-59, R-2006-71 et R-2010-136 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 15 août 2011;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	26 900 \$
2013	27 800 \$
2014	29 300 \$
2015	30 600 \$
2016	31 900 \$ (à payer en 2016)
2016	179 600 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Luce émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 août 2011), en ce regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes , au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros R-2004-53, R-2006-71, R-2010-136 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### **17. Période de questions**

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur le sujet suivant :

1. Aqueduc, route 132 Est;

#### **18. Fermeture de la séance**

2011-08-246

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Gaston Gaudreault  
Maire

---

Gaston Gaudreault  
Maire

---

Jean Robidoux  
Directeur général et sec. trésorier